

« PARRAINEZ UN ENFANT DEFAVORISE DU SECOURS POPULAIRE ! »

Afin de poursuivre notre aide aux enfants défavorisés, action solidaire menée de longue date au sein de nos centres de loisirs et de vacances par le COSOG et les organismes qui l'ont précédé, cette année, il vous est proposé en tant qu'Ouvrant droit du COSOG de parrainer un enfant afin qu'il puisse partir en vacances cet été.

Votre parrainage doit être accompagné d'un don financier minimum de 50 € (chèque établi à l'ordre du Secours Populaire accompagné du formulaire de parrainage ci-dessous) ou plus si vous le souhaitez.

Pour information, les règles fiscales prévoient une déduction d'impôt de 66% de la somme donnée (après réduction d'impôt, un don de 50 € revient à 17€).

Pour sa part, le COSOG financera cette opération à hauteur de 16 000 €

Votre parrainage sera anonyme à l'égard des enfants.

Les enfants concernés seront âgés de 4 à 17 ans et relèvent des fédérations du Secours Populaire.

Merci pour votre générosité et votre esprit solidaire !

MERCI DE REMPLIR CE BULLETIN ACCOMPAGNÉ DE VOTRE CHÈQUE

DATE LIMITE : MARDI 17 JUIN 2014

Nom* : Prénom* :

Société : Service :

N° de téléphone : Courriel :

Adresse personnelle* :
.....

N° de téléphone : Courriel :

* à remplir obligatoirement

Montant du don : 50 € Plus de 50 €, merci de préciser le montant : €

Le Secours Populaire vous adressera en retour un reçu fiscal.

**Bulletin à retourner au Cosog avec le chèque (à l'ordre du « Secours Populaire »)
à l'adresse suivante :**

Cosog - Opération « je parraine un enfant » - 59 rue de Lille - 75356 Paris 07 SP